



PREFET DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SAINT-DENIS, le 11 DEC 2017.

ARRETE n° 17- 2170
enregistré le :

désignant les membres du Conseil Départemental
de l'Habitat et de l'Hébergement de La Réunion

LE PREFET DE LA REUNION,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.364.1, R.362.1 à R.362.12, et R.371 et suivant ;

VU la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer, notamment son article 52 ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 33 ;

VU le décret n°2001-1183 du 11 septembre 2001 relatif aux conseils départementaux de l'habitat dans les départements d'outre-mer et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°2014-1369 du 14 novembre 2014 relatif aux compétences, à la composition, et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-1322 en date du 18 juillet 2016 portant création du conseil départemental de habitat et de l'hébergement de La Réunion et notamment son article 3 ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-1323 en date du 18 juillet 2016 désignant les membres du conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement de La Réunion ;

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de mettre à jour l'arrêté préfectoral n°16-1323 susvisé ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE :

ARTICLE 1:

L'arrêté n°16-1323 du 18 juillet 2016 est abrogé.

ARTICLE 2:

Sont désignés, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé n°16-1322 du 18 juillet 2016 les personnes suivantes :

1° Collège de représentants du conseil départemental, du conseil régional, des communes et des groupements de communes (douze membres) :

a) Quatre conseillers départementaux nommés par le conseil départemental :

<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants :</i>
<i>M. Alain ARMAND</i>	<i>Mme Nadia RAMASSAMY</i>
<i>Mme Sandra SINIMALE</i>	<i>M Patrick DORLA</i>
<i>Mme Marie-Isabelle PAYET</i>	<i>M. Daniel GONTHIER</i>
<i>Mme Marie-Lyne SOUBADOU</i>	<i>M. Remy LAGOURGUE</i>

b) Deux conseillers régionaux nommés par le conseil régional :

<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants ::</i>
<i>Mme Nadia RAMASSAMY</i>	<i>M. Dominique FOURNEL</i>
<i>M. David LORION</i>	<i>M Bernard PICARDO</i>

c) Le maire de la commune de Saint-Denis :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléant :</i>
<i>M. Gilbert ANNETTE</i>	<i>Mme Monique ORPHÉ</i>

d) Le président de l'EPCI du Territoire de la Côte Ouest :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléant :</i>
<i>M. Joseph SINIMALE</i>	<i>M. Daniel PAUSE</i>

e) Un représentant élu de chacune des communes suivantes :

<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants :</i>
<i>M. Gérard DIJOUX, adjoint au maire de CILAOS</i>	<i>M. Sophia PRUGNIERES, conseillère municipale de Petite Ile</i>
<i>Mme Laurence FELICIDALI, adjoint au maire de la Plaine des Palmistes</i>	<i>Mme Amélie SINACOINDE, conseillère municipale de St Pierre</i>
<i>Mme Marlène CALOGINE, adjointe au maire de St Philippe</i>	<i>Mme Nadine CAMALON, adjointe au maire de Ste Suzanne</i>
<i>M. Eric ECLAPIER, adjoint au maire de Salazie</i>	<i>Mme Gilberte ROVIGNE-FIDJI, conseillère municipale de Saint-Louis</i>

2° Collège de professionnels intervenant dans le département pour la construction, l'amélioration de l'habitat ou la mise en oeuvre des moyens financiers correspondants (12 membres) :

a) Un représentant de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléant :</i>
<i>M. Patrick VERGUIN</i>	<i>Mme Camille HOAREAU</i>

b) Trois représentants des maîtres d'ouvrages et aménageurs (ARMOS) :

<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants :</i>
<i>M. Bernard FONTAINE (SIDR)</i>	<i>M. Jean-Claude PITOU (SODIAC)</i>
<i>M. Olivier BAJARD (SHLMR)</i>	<i>M. Philippe LAPIERRE (SEDRE)</i>
<i>M. Joël PERSONNÉ (SEMADER)</i>	<i>M. Mario DI CARLO (SEMAC)</i>

c) Un représentant de la Fédération Réunionnaise du BTP (FRBTP) :

Titulaire :

M. Roger GEORGES

Suppléant :

M. Marc FALAIS

d) Un représentant de la Fédération des promoteurs immobiliers de La Réunion :

Titulaire :

M. Eric WUILLAI (Cbo Territoria)

Suppléant :

M. Stéphane SANZ (AJ Promotion)

e) Trois représentants des établissements intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'amélioration pour la mise en œuvre des moyens financiers :

- Caisse des Dépôts et Consignations

Titulaire :

Mme Nathalie INFANTE

Suppléant :

M Amaury MEZAN DE MALARTIC

- Société de Financement pour le Développement de La Réunion (SOFIDER)

Titulaire :

M. Jérôme PERRIN

Suppléant :

M Christian LASSAUX

- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion

Titulaire :

Mme Marie-Hélène ETHEVE

Suppléant :

M. Julien GOSSARD

f) Un représentant du conseil économique social et environnemental de La Réunion (CESER)

Titulaire :

M. Marcel BOLON

Suppléant :

M. Jean-François FROMENS

g) Un représentant du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE)

Titulaire :

M. Philippe FONTAINE

Suppléant :

Mme Gisèle TARNUS

e) Un représentant de la caisse d'allocations familiales (CAF)

Titulaire :

M. Jean-Charles SLAMA

Suppléant :

M. David OLLIVIER

3° Collège de représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, d'organisations d'usagers, des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, de gestionnaires ou de bailleurs privés, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction, ainsi que de personnalités qualifiées (12 membres) :

a) Trois représentants des organismes d'usagers :

- Confédération Nationale du Logement

Titulaire :

M. Erick FONTAINE

Suppléant :

M Jean-Michel SAINGAINY

- Union Départementale des Associations Familiales

Titulaire :

Mme Céline LUCILLY

Suppléant :

M Aristide PAYET

- Union des Consommateurs de la Réunion

Titulaire :

Mme Aude PALANT-VERGOZ

Suppléant :

M. Jean-Claude WELMANT

b) Deux représentants des gestionnaires et bailleurs

- FNAIM

Titulaire :

M. André LADEVEZE

Suppléant :

M. Philippe ROBIN

- Syndicat National des Professionnels de l'Immobilier

Titulaire :

M. Alain HADIDA, président de la chambre syndicale des agents immobiliers

Suppléant :

M. Philippe DAVROUX, secrétaire départemental du Syndicat National des Professionnels Immobiliers

c) Trois représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion :

- Compagnons Bâtisseurs Réunion

Titulaire :

Mme Caroline LLEU-ETHEVE

Suppléant :

Mme Aurélie EUPHRASIE

- La Halte Père Etienne Grienenberger

Titulaire :

Nicolas NOUVEAU

Suppléant :

Mme Sabine CLAIRENTEAU

- Emmaüs Grand Sud

Titulaire :

M. Emmanuel CAZEAU

Suppléant :

Marie Hélène CHAUVET

d) Un représentant des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement

- Fondation Abbé Pierre

Titulaire :

M. Matthieu HOARAU

Suppléant :

Mme Sylvie LECLAIRE

e) Un représentant des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction

- Action Logement

Titulaire :

Mme Sylvine FLORENTIN

Suppléant :

M. Jean-Michel BLANC

f) Deux personnalités qualifiées :

- PACT Réunion

Titulaire :

M Chantal ADOLPHE

Suppléant :

M. Patrice ESPARON

- Bourbon Bois

Titulaire :

M. Gilles WARO

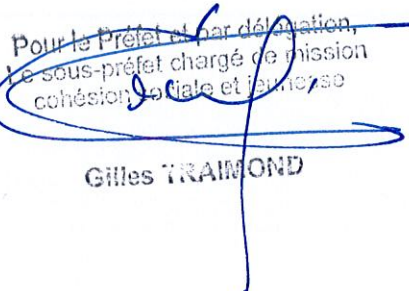
Suppléant :

M

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres du conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement.

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet chargé de mission
cohésion sociale et jeunesse



Gilles TRAIMOND

